

21-MAY-2008 Avis de modification

# LPM 8211

Commercial

**GARANTIE :**

**Dazomet (3,5-diméthyl tétrahydro-2H-1,3,5- thiadiazine-2-thione) - 20%**

**N° D'HOMOLOGATION : 27266**

**LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

## AVERTISSEMENT POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT USAGE

**Avis de modification**

**CONTENU NET – 218 kg**

**LPM Technologies inc.  
795, rue Craig  
Saint-Nicolas (Québec) G7A 2N2  
Téléphone 418-831-2055**

**CIBA CANADA LTD.  
2626 Argentia Road  
Mississauga ON L5N 5N2**

### MODE D'EMPLOI

#### **CONSERVATION DES SUSPENSIONS DE GLAISE, ADHÉSIFS, ENDUITS ET SUSPENSIONS DE VISCOSITÉ ÉLEVÉE**

Pour la conservation des suspensions de glaise et des suspensions de viscosité élevée, LPM 8211 devrait être ajouté à un point dans le système de traitement où le temps de contact et l'agitation seront suffisants pour procurer un bon mélange et une bonne dispersion. Ajoutez LPM 8211 à un dosage de 0,04 - 0,40 %, en masse, basé sur la masse active totale d'amidon, de glaise, de carbonate de calcium ou de bioxyde de titane, de sauce de couchage, de suspensions de viscosité élevée (par exemple : polymères ou mélanges silice-polymère), d'adhésifs à base d'acétate ou d'alcool polyvinylique, d'amidon ou de dextrine. La quantité exacte de matériel à ajouter pour la conservation d'un mélange spécifique doit être ajustée en fonction des composantes et des conditions d'entreposage. Les dosages devraient être déterminés par des essais réels.

#### **CONTRÔLE DES BACTÉRIES DANS LES USINES DE PAPIER**

Pour le contrôle des bactéries causant des dépôts ou détériorant le papier, LPM 8211 est ajouté à un point du système (cuvier de pâte, pile raffineuse, tritrateur ou fosse sous toile) où il sera uniformément mélangé. L'application peut être continue ou intermittente pour un certain nombre d'heures par jour ou par quart de travail, dépendant des caractéristiques du système. Ajoutez 160 à 650 ml de LPM 8211 par tonne métrique de papier produit.

**MÉTHODE D'ALIMENTATION INTERMITTENTE :** Appliquez 390 à 650 ml de LPM 8211 par tonne métrique (base sèche) de pâte ou de papier pendant 2 heures toutes les 8 heures. Les systèmes très contaminés doivent être nettoyés avant de débiter le traitement.

**MÉTHODE D'ALIMENTATION CONTINUE :** Appliquez 160 à 480 ml de LPM 8211 par tonne métrique (base sèche) de pâte ou de papier sur une base continue. Les systèmes très contaminés doivent être nettoyés avant de débiter le traitement.

## **PRÉCAUTIONS**

### **GARDER HORS DE PORTÉE DES ENFANTS**

**AVERTISSEMENT!** Cause des irritations de la peau et des yeux.  
Sensibilisateur potentiel de la peau.  
Nocif si avalé ou inhalé.

- PORTER DES GANTS RÉSISTANT AUX PRODUITS CHIMIQUES EN MANIPULANT CE PRODUIT.
- ÉVITEZ LE CONTACT AVEC LES YEUX, LA PEAU ET LES VÊTEMENTS.
- PORTER DES LUNETTES DE SÉCURITÉ OU UNE VISIÈRE.
- NE RESPIREZ PAS LES VAPEURS.
- EMPLOYEZ DANS UN ENDROIT BIEN VENTILÉ.
- NE PAS PULVÉRISER LE PRODUIT DANS DES SYSTÈMES OUVERTS.
- GARDER LE RÉCIPIENT FERMÉ.
- SE LAVÉ COMPLÈTEMENT APRÈS MANIPULATION.
- ÉVITER LA CONTAMINATION DE LA NOURRITURE POUR LES HUMAINS ET LES ANIMAUX OU DE L'EAU POTABLE.
- LAVÉ LES VÊTEMENTS DE PROTECTION AVANT RÉUTILISATION.

## **PREMIERS SOINS**

**En cas de contact** : rincer les yeux et la peau immédiatement avec de grandes quantités d'eau pendant au moins 15 minutes. Enlevez les vêtements et les chaussures souillés. Pour les yeux, maintenir les paupières ouvertes afin d'assurer un rinçage de la surface entière de l'oeil et des paupières. Obtenir de l'aide médicale immédiatement. Lavez les vêtements avant réutilisation.

**Si avalé** : appeler un médecin ou un centre anti-poison IMMÉDIATEMENT. Provoquer le vomissement tel qu'indiqué par le personnel médical. Ne rien donner par la bouche à une personne inconsciente ou en convulsions. Obtenir de l'aide médicale immédiatement.

**En cas d'inhalation** : déplacer la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Obtenir de l'aide médicale immédiatement.

Apporter le contenant, l'étiquette ou le nom du produit ainsi que le numéro d'homologation du produit lorsque de l'aide médicale est recherchée.

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Il n'y a aucun antidote spécifique. Le personnel médical devrait fournir un traitement symptomatique ou de support. L'utilisation du lavage gastrique est contre-indiquée en raison des risques de dommages aux muqueuses.

## **DANGER POUR L'ENVIRONNEMENT**

Ce pesticide est toxique pour les poissons. Ne pas déverser d'effluents contenant ce produit dans des lacs, des ruisseaux, des étangs, des estuaires ou des eaux publiques. Le déversement à ciel ouvert est interdit.

## **ENTREPOSAGE**

Ne pas contaminer l'eau, la nourriture pour les humains et les animaux lors de l'entreposage ou de l'élimination. Le déversement à ciel ouvert est interdit. Ne pas réutiliser les contenants de plastique vides.

## **ÉLIMINATION**

1. Rincer le contenant vide trois fois ou avec un jet sous pression. Ajouter les rinçures au mélange dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits inutilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Se conformer strictement au mode d'emploi de ce produit antiparasitaire qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

**AVIS À L'ACHETEUR :** La garantie accordée par le vendeur se limite aux conditions énoncées sur l'étiquette. L'acheteur assume les risques de dommages personnels ou matériels résultant de l'utilisation ou de la manutention de ce produit et accepte le produit selon cette condition.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )